

à Shawinigan,  
la qualité de vie,  
c'est dans notre **nature!**

## POLITIQUE DE GESTION DURABLE DE L'EAU



Octobre 2011



VILLE DE  
**SHAWINIGAN**  
*UN COURANT D'ÉNERGIES*

**POLITIQUE DE GESTION  
DURABLE DE L'EAU**

Octobre 2011

## MESSAGE DU MAIRE



Nous avons connu, depuis le début de 2010, une véritable mobilisation de la population de Shawinigan afin de conserver ses sources d'eau potable que sont les lacs des Piles et à la Pêche. Depuis bientôt 100 ans, les Shawiniganais peuvent compter sur des sources fiables et de grande qualité. Unanimement, les Shawiniganais ont indiqué leur profond désir de conserver ces sources d'eau potable pour leur réseau d'aqueduc et s'engagent à les préserver pour les générations futures.

C'est exactement le but visé par le conseil municipal par l'adoption de cette *Politique de gestion durable de l'eau*.

Le projet était ambitieux et les délais relativement courts. Cependant, cela n'a pas freiné l'élan et le professionnalisme de la Commission de l'environnement pour élaborer la *Politique de gestion durable de l'eau* de la Ville de Shawinigan.

Évidemment, le dossier de mise aux normes de nos infrastructures de captation, d'alimentation et de traitement de l'eau potable nous a obligés à agir rapidement. Toutefois, la réalisation de la Politique s'est effectuée avec rigueur et ses objectifs vont bien au-delà des exigences reliées au projet de mise aux normes. Notre Ville est plus que jamais déterminée à prendre en main la gestion intégrée de la ressource hydrique.

**Parce que la gestion durable de l'eau nous concerne tous**, le conseil partage cette prise en main avec toute la population shawiniganaise. Nous avons bien senti, l'automne dernier, la détermination et la volonté de nos citoyens de participer à ce virage environnemental.

Forte d'un capital naturel extraordinaire, Shawinigan se positionne avantageusement parmi les villes les plus attrayantes au Québec. Face à l'avenir, notre administration municipale ainsi que nos citoyens ont compris que pour accroître notre développement, il nous faut capitaliser sur la mise en valeur et la protection de nos ressources vertes et bleues.

Respectueuse de ce patrimoine hydrique, la présente *Politique de gestion durable de l'eau* permet à la Ville de Shawinigan de se doter d'un solide cadre de référence.

**Parce que la qualité de vie, c'est dans notre nature**, nous sommes tous responsables de nous offrir et de transmettre, aux générations de demain, l'accès à une eau de grande qualité.

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Angers". The signature is fluid and cursive.

**Michel Angers**  
Maire de la Ville de Shawinigan

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les membres de la Commission de l'environnement de la Ville de Shawinigan ont accepté d'assumer la responsabilité de la démarche d'élaboration de la *Politique de gestion durable de l'eau*.

Pierre Giguère et moi-même, tous deux membres du conseil, avons bénéficié de l'expertise et du savoir-faire de Gaétan Roberge et de Caroline Leblanc, du Service de l'aménagement et de l'environnement, de Louise Bellemare, du Service des communications ainsi que de Pierre Bertrand, de la firme Exp., qui nous ont épaulés pour mener à bien notre mandat et relever le défi dans un échéancier plutôt serré.

Les organismes du milieu et les citoyens ont également répondu à notre appel en grand nombre et ont enrichi le contenu de la Politique par leurs commentaires, leurs idées ainsi que leurs valeurs lors de la consultation publique du 24 novembre 2010.

Nous sommes très fiers de cette Politique et nous nous engageons à assurer le rôle de fidèles gardiens de son application au cours des prochaines années.

Déjà, notre Commission s'est mise à la tâche de réaliser les plans d'action liés aux objectifs visés par la Politique.

**Engagés ensemble dans un environnement de qualité**, nous incitons la population shawiniganaise à s'impliquer activement dans cette gestion durable de l'eau.

Président de la Commission de l'environnement



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	5
1.1	DÉMARCHE .....	8
1.2	CONSULTATION .....	8
<b>2.</b>	<b>OBJECTIFS</b> .....	9
2.1.	PRINCIPES DE BASE .....	11
2.2.	CHAMPS D'INTÉRÊT .....	12
2.3.	MOYENS.....	16
<b>3.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE</b> .....	17
<b>4.</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	19
<b>ANNEXE 1</b>		
	<b>LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS</b> .....	21



# Principaux plans d'eau du territoire



© Copyright - Ville de Shawinigan - Géomatique Préparé le 26-05-2011, par Jacques Saulnier, 8.5 (L) X 11 (H)  
Document: I:\950 - DEMANDES DIVERSES\2011\Géomatique interne\Francois Saint-Onge\Politique\_de\_L'eau.mxd



# 1 MISE EN CONTEXTE

1.1. DÉMARCHE

1.2. CONSULTATION

# 1 MISE EN CONTEXTE

La Ville de Shawinigan doit sa naissance et son développement à l'omniprésence de lacs, de cours d'eau et de rivières sur son territoire. Le nom donné à la ville, d'origine amérindienne, fait d'ailleurs référence à la présence de l'eau (portage sur la crête).

Le territoire couvert par l'eau est vaste et offre divers paysages et possibilités. En plein cœur du centre-ville, la beauté de la rivière Saint-Maurice ne fait aucun doute et est extraordinaire pour les amoureux de la nature. Aussi, la rivière Shawinigan propose plusieurs sites enchanteurs aux passionnés de pêche sportive. De plus, la renommée de nos nombreux lacs fait en sorte qu'ils sont devenus des endroits de villégiature de plus en plus recherchés. Quant aux lacs des Piles et à la Pêche, leur grande qualité en font les sources d'eau potable pour les citoyens de Shawinigan depuis près d'un siècle.

Évidemment, à ce paysage aquatique s'ajoute le parc national de la Mauricie et son impressionnant réseau de lacs. C'est dans le but de préserver tout ce patrimoine collectif qu'une réflexion sur la gestion durable de l'eau s'est amorcée.

Le Québec possède environ 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce. Bien que la Ville de Shawinigan soit très privilégiée à ce niveau, il ne faut pas oublier que cette ressource vitale est fragile et que sa gestion comporte des éléments qui touchent directement ou indirectement la majeure partie de la population.



Au cours des dernières décennies, certaines activités industrielles, commerciales et humaines ont altéré la qualité des eaux partout au Québec. Shawinigan ne fait pas exception. Il est toutefois essentiel de souligner que plusieurs interventions ont déjà été réalisées afin d'améliorer la qualité de l'eau à Shawinigan. Notons, par exemple, des millions de dollars investis dans le traitement des eaux usées dans les secteurs Shawinigan, Shawinigan-Sud et Grand-Mère ainsi que l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice à la fin des années 1990.

Néanmoins, à Shawinigan, certains projets d'utilisation de l'eau ont soulevé au sein de la population, la question légitime des choix à privilégier. Ainsi, puisque les préoccupations sont nombreuses et que les attentes sont grandes, il n'est pas étonnant que le projet d'élaboration de la *Politique de gestion durable de l'eau* se soit imposé comme un incontournable dans l'évolution de ce dossier.

Par ailleurs, la création de la *Politique de gestion durable de l'eau* par la Ville de Shawinigan s'inscrit dans un mouvement international dédié à la protection de l'eau douce sur tous les continents. Au Québec, le gouvernement a adopté sa *Politique nationale de l'eau* en 2002 afin de donner suite aux principales recommandations émises en l'an 2000 par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec.

C'est donc dans ce contexte que s'est élaborée la *Politique de gestion durable de l'eau*, qui vise la conservation, la protection et la restauration de la ressource hydrique sur le territoire de la ville de Shawinigan.



## 1.1. DÉMARCHE

En juin 2010, lors de la première rencontre citoyenne tenue dans le cadre de la présentation du dossier de la mise aux normes des installations d'eau potable de la Ville, le maire Michel Angers a annoncé la décision d'adopter une politique de gestion durable de l'eau dès 2011.

Lors d'une seconde rencontre publique tenue le 20 octobre 2010, le maire a dévoilé que la consommation de l'eau potable sur le territoire de la ville avait déjà subi une forte baisse depuis 2003. La Ville a alors émis le souhait de faire passer la consommation sur son territoire de 33 000 mètres cubes par jour en moyenne en 2010 à 25 000 mètres cubes par jour en 2013. Toutefois, le maire a aussi déclaré qu'il fallait aller plus loin. Ainsi, le 29 octobre 2010, la Ville a annoncé son intention d'élaborer, avec le soutien de sa population, une politique de gestion durable de l'eau. Dès lors, en misant sur des comportements plus responsables, la Ville veut consolider sa volonté d'assurer une gestion et une utilisation durables de la ressource hydrique.

À l'automne 2010, la Commission sur l'environnement de la Ville a été mandatée pour mener à terme la démarche d'élaboration d'une politique de gestion durable de l'eau permettant de protéger cette richesse dans une perspective d'aménagement et de développement durable de son territoire.

## 1.2. CONSULTATION

Une consultation publique a été organisée le 24 novembre 2010 invitant la population à enrichir la démarche de leurs commentaires, de leurs idées et de leurs valeurs. Dans le but de faciliter la préparation à cette démarche démocratique, un document de consultation a été rendu disponible pour ceux qui souhaitaient y participer. Ainsi, les citoyens concernés par cette politique et les plans d'action qui en découleront ont pu manifester leurs opinions et présenter leurs points de vue sur les divers enjeux. La consultation publique a permis à la Ville de Shawinigan de rédiger une politique plus complète et mieux adaptée aux besoins de la population et des entreprises qui saura influencer les plans d'action à venir.





## **2 OBJECTIFS**

- 2.1. PRINCIPES DE BASE
- 2.2. CHAMPS D'INTÉRÊT
- 2.3. MOYENS

## 2 OBJECTIFS

La gestion durable de l'eau est une responsabilité qui doit être partagée par la municipalité et chacun de ses citoyens. L'objectif de cette Politique est d'offrir une eau potable en quantité suffisante et de qualité pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures; c'est aussi de conserver des écosystèmes aquatiques adéquats permettant notamment la pratique d'activités récréatives sur les plans d'eau et les cours d'eau de notre territoire.

La *Politique de gestion durable de l'eau* de la Ville de Shawinigan constitue le navire amiral du concept de développement durable sur l'ensemble du territoire. Grandement inspirée de la *Politique nationale de l'eau*, elle vise la ressource hydrique dans sa gestion globale et reconnaît l'importance des enjeux qui l'entourent.

**1<sup>er</sup> ENGAGEMENT :** Consciente que la qualité de l'eau est l'un des meilleurs indicateurs pour mesurer la valeur de son environnement, la Ville de Shawinigan s'engage à reconnaître le caractère indivisible de la protection de l'eau et du développement durable.



## 2.1. PRINCIPES DE BASE

Par sa *Politique de gestion durable de l'eau*, la Ville de Shawinigan souhaite assurer la conservation, la protection et la restauration de la ressource hydrique dans une perspective de gestion responsable et durable.

### 1<sup>er</sup> PRINCIPE : CONSERVATION

Le maintien de la qualité et de la quantité de la ressource hydrique ainsi que la sauvegarde des écosystèmes aquatiques en tout ou en partie constituent le premier principe de base de cette politique. Shawinigan a la chance unique de puiser son eau potable dans des milieux très près des conditions naturelles, qui nécessitent une conservation particulière. C'est le cas de la prise d'eau de la baie du lac des Piles où les terrains appartiennent déjà à la municipalité. C'est également le cas du lac à la Pêche situé dans le parc national de la Mauricie, un écosystème aquatique qui bénéficie d'un plan de conservation particulier. Il peut exister sur le territoire municipal d'autres écosystèmes aquatiques naturels qui méritent une conservation très spécifique comme certains milieux humides tels que la tourbière du Lac-à-la-Tortue.

### 2<sup>e</sup> PRINCIPE : PROTECTION

Un second principe de base consiste à garder dans leur état actuel certains écosystèmes aquatiques afin de limiter, voire freiner leur altération. La présence humaine sur le territoire de la municipalité nécessite l'adoption et l'application de mesures qui visent à protéger et à préserver certains écosystèmes aquatiques. C'est le cas des lacs et des rivières où il y a déjà de nombreuses résidences. Nous n'avons qu'à penser, notamment, au lac à la Tortue, au lac des Piles, au lac Lamarre ainsi qu'aux rivières Saint-Maurice et Shawinigan.

### 3<sup>e</sup> PRINCIPE : RESTAURATION

Pour ce troisième principe de base, il s'agit de poser des gestes dans le but de ramener un écosystème aquatique dégradé dans un état d'équilibre environnemental. Dans certains cas, il devient nécessaire d'appliquer des mesures précises afin de le restaurer en tout ou en partie en appliquant, par exemple, des mesures de restauration des rives. Il pourrait aussi survenir des situations qui exigeraient des actions concrètes afin de remettre en état un écosystème aquatique menacé.

**2<sup>e</sup> ENGAGEMENT :** La Ville s'engage à agir dans le sens de ces trois principes de base que sont la conservation, la protection et la restauration pour les prises de décisions relatives à l'eau et aux écosystèmes aquatiques.

## 2.2. CHAMPS D'INTÉRÊT

Il s'avère essentiel d'élaborer des plans d'action qui reposent sur quatre champs d'intérêt soit, la gestion de l'eau potable, les écosystèmes aquatiques, la gestion des eaux usées et les activités récréatives reliées à l'eau.

### 1<sup>er</sup> CHAMP D'INTÉRÊT : L'EAU POTABLE

La préservation de l'eau potable est au cœur des préoccupations des Shawiniganais. L'eau est une ressource précieuse qui n'est pas inépuisable et la Municipalité prendra tous les moyens nécessaires pour s'assurer de l'étroite collaboration de tous les citoyens afin de protéger la pérennité de cette ressource, à partir de la source (lacs des Piles et à la Pêche) jusqu'au moment de sa consommation.

Une eau potable est une eau que l'on peut boire sans risque pour la santé et qui respecte les normes établies par le gouvernement du Québec. Il est essentiel de préserver la qualité et la quantité de l'eau potable par une gestion intégrée de toutes les étapes, de sa captation à sa consommation, en passant par son traitement et son transport dans le réseau d'aqueduc.

En faisant la mise aux normes de ses installations de captation et de traitement et en appliquant un programme de détection des fuites, la Municipalité s'engage à gérer efficacement l'eau potable et à faire appliquer rigoureusement sa réglementation.

Quant aux citoyens, ils sont appelés à consommer cette ressource de façon responsable et à respecter la réglementation en vigueur.



## 2<sup>e</sup> CHAMP D'INTÉRÊT : LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Afin d'avoir une eau de qualité en quantité suffisante, il est important d'assurer la pérennité des écosystèmes aquatiques sur le territoire municipal. Il nous faut garantir le respect des normes environnementales pour les écosystèmes aquatiques reliés à l'eau de surface (lacs et rivières) et pour l'eau souterraine. En plus de l'impact significatif de la présence de la rivière Saint-Maurice, il faut, entre autres, porter une attention particulière à ses tributaires et leurs bassins versants (les rivières Shawinigan, Grand-Mère et des Piles) ainsi qu'à la tourbière du Lac-à-la-Tortue. Bien entendu, la Ville de Shawinigan surveille attentivement les écosystèmes aquatiques reliés aux deux lacs qui constituent ses sources d'approvisionnement en eau potable : les lacs des Piles et à la Pêche.





### 3<sup>e</sup> CHAMP D'INTÉRÊT : LES EAUX USÉES

Il est essentiel d'assurer une bonne gestion des eaux usées provenant du réseau d'égouts sanitaires, des installations septiques résidentielles et des eaux pluviales. Il faut également assurer un suivi serré du traitement des rejets industriels, commerciaux et agricoles. La Municipalité va également veiller à l'efficacité des usines de traitement des eaux usées situées dans les secteurs Shawinigan, Shawinigan-Sud et Grand-Mère. De plus, il faut favoriser le captage naturel des eaux pluviales et assurer un suivi rigoureux des installations septiques afin d'éliminer les fosses non conformes. Précisons qu'il y a environ 10 % des résidences et commerces dont les eaux usées sont traitées par une installation septique sur le territoire de Shawinigan.





#### 4<sup>e</sup> CHAMP D'INTÉRÊT : LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES RELIÉES À L'EAU

Shawinigan est une ville au cœur de la nature. La proximité et l'accessibilité des plans d'eau permettent aux citoyens et aux visiteurs d'exercer de nombreuses activités aquatiques. Rappelons que les interventions de restauration réalisées, par exemple sur la rivière Saint-Maurice, ont permis de multiplier les activités récréatives sur ce cours d'eau : des marinas ont été installées dans les secteurs Grand-Mère et Saint-Jean-des-Piles; le parc de l'Île-Melville attire de nombreux touristes avec son camping; de magnifiques parcs municipaux très fréquentés se retrouvent en bordure de l'eau (parc de la Rivière-Shawinigan, parc de la Rivière-Grand-Mère, parc Saint-Maurice, parc de la Plage-Idéale, etc). Il faut s'assurer que les activités récréatives liées à l'eau se poursuivent et se développent dans le respect des normes environnementales.

3<sup>e</sup> ENGAGEMENT : La Ville de Shawinigan s'engage à assurer la qualité de l'eau en fonction des champs d'intérêt que sont la gestion de l'eau potable, les écosystèmes aquatiques, la gestion des eaux usées et les activités récréatives liées à l'eau.



## 2.3. MOYENS

Afin de mettre en œuvre la *Politique de gestion durable de l'eau*, trois moyens seront utilisés pour l'élaboration d'un plan d'action adapté à chacun des champs d'intérêt. Il s'agit de la connaissance, de la sensibilisation et de la réglementation.

### 1<sup>er</sup> MOYEN : CONNAISSANCE

Le territoire de Shawinigan est constitué de plusieurs lacs, rivières et écosystèmes aquatiques qui exigent un effort constant d'évaluation sur l'évolution de leur état. La mise à jour des connaissances sur les différents enjeux liés à la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques constitue la base d'une meilleure planification des gestes à poser.

### 2<sup>e</sup> MOYEN : SENSIBILISATION

Afin de réaliser les objectifs de la *Politique de gestion durable de l'eau*, la participation active des citoyens, des entreprises et des employés municipaux est primordiale. Il faut donc accorder une attention particulière à la sensibilisation citoyenne afin de s'assurer d'une consommation responsable de l'eau potable et du respect des normes environnementales visant les écosystèmes aquatiques. Cette sensibilisation nécessite des efforts d'éducation et de mobilisation pour la prise en charge collective de nos objectifs.

### 3<sup>e</sup> MOYEN : RÉGLEMENTATION

L'adoption de la Politique exigera une révision de la réglementation existante en fonction des objectifs. Il est important de se doter de mesures réglementaires simples et efficaces pour s'assurer de la cohésion des gestes à poser.

**4<sup>e</sup> ENGAGEMENT :** La Ville de Shawinigan s'engage à utiliser les moyens que sont la connaissance, la sensibilisation et la réglementation afin d'intervenir efficacement dans la mise en application de la Politique.





## **3 MISE EN OEUVRE**



### 3

## MISE EN OEUVRE

La Commission de l'environnement de la Ville de Shawinigan, en tant que mandataire, devra élaborer, faire approuver et mettre en œuvre un plan d'action qui saura répondre aux engagements qui figurent dans la *Politique de gestion durable de l'eau*. Dans l'élaboration de son plan d'action, la Commission verra à garantir la cohérence de chacune des initiatives prises sur son territoire quant à la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. La Commission sera aussi responsable d'inclure à son plan d'action un budget et un échéancier, et d'en faire le suivi.





## **4 CONCLUSION**



## 4

# CONCLUSION

La présente *Politique de gestion durable de l'eau* est le résultat direct de la volonté de la Ville de Shawinigan et des citoyens de prendre en main la gestion intégrée de la ressource hydrique. Ce faisant, on constate que les intentions vont bien au-delà des exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), liées à la mise aux normes des infrastructures de captation, d'alimentation et de traitement de l'eau potable distribuée sur le territoire. Nous reconnaissons qu'une eau de qualité supérieure est moins dispendieuse à traiter qu'une eau de qualité moyenne ou douteuse. En l'occurrence, l'eau sera sous haute surveillance dès sa précipitation dans les bassins versants et, évidemment, avant qu'elle n'atteigne les usines de traitement de l'eau.

En terminant, soulignons que grâce à la Politique, la Ville de Shawinigan se positionne avantageusement pour la promotion du développement durable sur l'ensemble de son territoire permettant ainsi le maintien d'un niveau de vie de qualité pour ses citoyens actuels et futurs. Il est maintenant possible de croire que l'application des principes de conservation, de protection et de restauration nous permettra une réelle mise en valeur de cette richesse naturelle que constitue la qualité de l'eau et celle des écosystèmes aquatiques sur notre territoire.

## ANNEXE 1 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

*Coming together for clean water : EPA'S strategy for achieving clean water*, Public Discussion Draft, Environmental Protection Agency, august 2010

*Stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable*, document de consultation, ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, janvier 2010

*Politique de gestion durable de l'eau*, document de consultation publique, Ville de Shawinigan, octobre 2010

Synthèse des mémoires et opinions exprimés lors de la journée de consultation publique du 24 novembre 2010, Ville de Shawinigan, janvier 2011

*L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, No. 142, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2000

*Guide pour la prise en compte des principes du développement durable*, gouvernement du Québec, janvier 2009

*Loi sur le développement durable*, gouvernement du Québec, 2006

*Politique nationale de l'eau*, gouvernement du Québec, 2002

*Pour une gestion durable de l'eau*, Ville de Thetford Mines, avril 2005

*Politique de l'eau de la Ville de Terrebonne*, Ville de Terrebonne, juin 2009

*Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, gouvernement du Québec, 2011





## Service de l'aménagement et de l'environnement

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400

Shawinigan

Québec G9N 6V3

819 536-7211, poste 221



FSC

FSC® C009908

